



Janvier 2020

## DEMANDER UN CONGE DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (FORMATION)

**Avant d'écrire** prévenez votre employeur ou votre responsable d'abord oralement. Si vous rencontrez ensuite un problème sur cette demande n'hésitez pas à saisir vos représentants du personnel ou les syndicats présents dans votre entreprise.

Le congé de transition professionnel (CTP) est un dispositif permettant à un salarié d'utiliser son compte personnel de formation (CPF) pour changer de métier en suivant une formation pendant son temps de travail. Il a été instauré par la loi sur l'avenir professionnel adoptée le 1er août 2018.

Le CPF : en fonction de la durée d'année travaillée, toute personne a droit à des heures formation et ce même si elle change de travail ou se retrouve au chômage. L'article L6111-1 du Code du travail mentionne ainsi que chaque personne dispose dès son entrée sur le marché du travail, indépendamment de son statut, d'un CPF.

Pour bénéficier du CTP, il faut justifier d'une ancienneté d'au moins 24 mois, consécutifs ou non, en tant que salarié, dont 12 mois dans l'entreprise. Cette condition n'est pas exigée pour les salariés handicapés (article 5212-13 du Code du travail) ni pour les salariés qui ont changé d'emploi à la suite d'un licenciement pour motif économique ou pour inaptitude.

Si vous remplissez ces conditions votre employeur ne peut s'opposer à cette formation (même si vous êtes un trader qui souhaite se lancer dans l'agriculture biologique)...

### Demande

Le salarié doit formuler sa demande à l'employeur par écrit:

- au moins 60 jours avant la formation quand celle-ci est à temps partiel ou quand sa durée est inférieure à six mois
- au moins 120 jours avant la formation quand celle-ci entraîne une absence continue d'au moins six mois

Tous ces délais sont impératifs. Ne pas les respecter pourrait justifier un refus.

### Refus de l'employeur

En principe, l'employeur ne peut pas refuser la demande de CTP.

il peut toutefois différer d'au plus neuf mois le CTP quand l'absence du salarié porte préjudice à la bonne marche de l'entreprise.

Il peut aussi le différer pour limiter le nombre de salariés simultanément absents :

- dans les établissements de moins de 100 salariés, le CTP ne peut bénéficier qu'à un salarié
- au-delà, le taux d'absence est plafonné à 2% de l'effectif.

L'employeur a 30 jours pour formuler sa réponse. En cas de silence de sa part, la demande de congé est réputée acceptée.

### Demande de financement de la formation auprès de Transitions Pro

Une fois la demande acceptée par l'employeur, tout n'est terminé. Vous devez ainsi vous tourner vers Transitions Pro (anciennement caisse paritaire interprofessionnelle régionale) pour obtenir la validation du financement de votre formation, via l'utilisation de votre CPF. Pour obtenir le formulaire de demande, et connaître la liste des nombreuses pièces justificatives devant être jointes, nous vous conseillons de vous rendre sur le site internet du Transitions Pro dont vous dépendez. Pour cela, tapez sur un moteur de recherche « Transitions Pro » suivi du nom de la région de votre lieu de résidence ou lieu de travail.

## Rémunération

Pendant, le CTP Le salarié bénéficiaire a droit à une rémunération minimale versée par l'employeur, remboursée ensuite par une commission paritaire interprofessionnelle régionale.

Quand le CTP est effectué pendant le temps de travail, le salarié perçoit une rémunération calculée en fonction d'un salaire de référence :

- les salaires des douze derniers mois en CDI
- les salaires des quatre derniers mois en CDD

La rémunération dépend donc de la durée du congé et du montant du salaire moyen de référence (SMR) :

- $SMR \leq 2 \text{ smic}$  : 100% du SMR
- $SM > 2 \text{ smic}$ 
  - Durée inférieure à un an ou à 1 200 heures en temps partiel : 90% du SMR
  - Durée supérieure à un an ou à 1 200 heures en temps partiel : 90% du SMR en année, et 60% les années suivantes

Un salarié en formation continue à acquérir ses congés payés et des droits à l'ancienneté pendant son absence.

Vous trouverez également ci-dessous un modèle de courrier à envoyer à l'organisme qui finance votre formation et qui doit accepter votre dossier pour que vous puissiez bénéficier de la formation.

<Vos Nom et Prénom>

<Adresse>

<Poste occupé>

<Nom Entreprise>

<Nom de votre interlocuteur>

<Adresse>

### **Lettre recommandée avec AR**

A <lieu>, le <date>

<Nom ou qualité de votre interlocuteur>,

**Conformément aux dispositions des articles L.6323-16 et suivants du Code du travail, je souhaite bénéficier d'un congé de transition professionnel qui doit se dérouler du <date de début et de fin du stage>, soit <durée de la formation>. (S'il s'agit d'une formation à temps partiel précisez-le).**

**Je dispose de l'ancienneté requise pour bénéficier de ce dispositif, à savoir <ancienneté> dans votre entreprise et <ancienneté> en tant que salarié.**

**Il s'agit d'une formation de <contenu et thème du stage>. L'organisme qui le dispense est <nom du centre de formation>.**

**Dès réception de la réponse, que j'espère positive, je transmettrai ma demande de prise en charge de ma rémunération et des frais de formation auprès de Transitions Pro <suivi du nom du lieu de résidence ou de votre lieu de travail>.**

**Je vous confirmerai la date de mon départ effectif au vu de la réponse qui me sera faite par le fonds.**

**Je vous prie d'agréer, <nom ou qualité de votre interlocuteur>, l'expression de mes salutations distinguées.**

<Signature>

**Gardez une copie de tous les courriers que vous envoyez à votre employeur.  
Ils pourront vous servir si vous saisissez le Conseil de Prud'hommes.**